

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 3

Artikel: Un paquetage pour fantassin
Autor: Strubin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un paquetage pour fantassin

Mon invention n'a pas de prétention à la perfection absolue.

Je désire simplement apporter ma contribution à la solution urgente du problème de l'allégement du fantassin.

Mon point de départ est la distribution du paquetage en trois paquets. La répartition des effets entre ces trois paquets répond au desideratum suivant : Combinaison de paquetages selon les nécessités du moment et l'emploi que le chef se propose de sa troupe. Même le *paquetage réduit* doit permettre à l'homme de ne pas renoncer aux effets dont il pourrait éprouver le besoin.

L'effet d'équipement complet comprend :

1. Le sac pour vêtements et chaussures, vide	850 gr.
2. Le sac pour vivres et munitions, »	430 gr.
3. Le sac pour manteau, »	270 gr.

Poids total de l'effet d'équipement, » 1550 gr.
au lieu de 2850 gr. que pèsent, réunis, le havre-sac et le sac à pain actuels.



Le paquetage complet.

Le sac pour vêtements et chaussures.

Comme les deux autres parties, il est en toile de tente imperméable, de couleur khaki. Longueur 58 centimètres ; la partie inférieure, où se trouve le couvercle qu'on peut fermer au moyen de boutons, mesure 38 centimètres de largeur ; la partie supérieure, sac rétréci où sont fixés le *porte-bretelles* et une *plaque en celluloïd* pour l'inscription du nom du soldat, ne mesure que 26 centimètres.

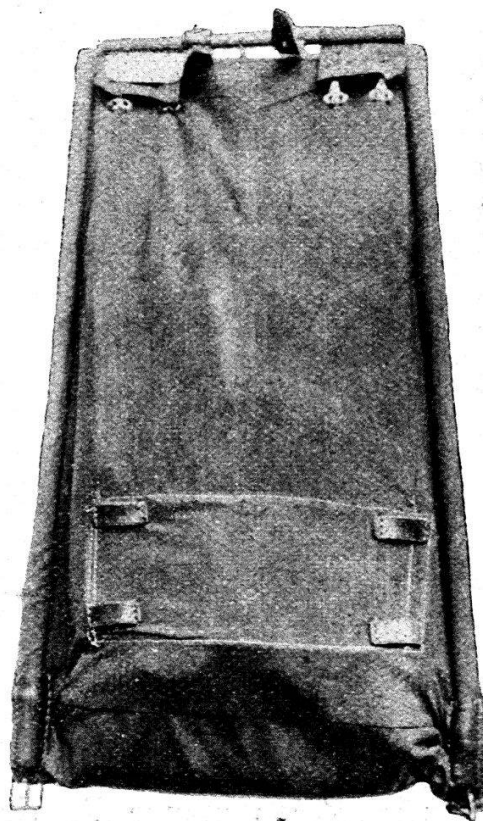
Sont fixées au porte-bretelles, outre les bretelles, deux petites courroies munies de boutons de fermeture, qui permettent d'accrocher ou de décrocher rapidement le sac pour vivres et munitions.

Une baguette en bambou est placée de chaque côté de l'équipement afin d'assurer au sac pour vêtements et chaussures la stabilité nécessaire. Grâce à ces baguettes qui agissent en quelque sorte comme des ressorts, le paquetage complet s'adapte à l'homme avec plus de souplesse ; résultat : le soldat se fatigue moins.

La boucle et le crochet pour les bretelles sont fixés à des pièces en cuir, au bas des baguettes.

On serre dans le sac pour vêtements et chaussures :

- 1^o *La seconde paire de souliers*, dans une poche cousue à l'intérieur du sac et qui peut se fermer au moyen d'un cordon ;
- 2^o *La seconde paire de pantalons* ;
- 3^o *Le linge de corps de l'homme*, sauf au cas de paquetage réduit où l'homme ne transporte pas son linge personnel.
- 4^o Le cas échéant, d'autres objets non indispensables.



Le sac pour vêtements et chaussures sans les bretelles.

Ce sac, ainsi garni de vêtements, est mou et bien rembourré ; il se laisse donc aisément porter sur le dos ; d'autre part, il est prévu surtout en vue de son transport sur les chars.

Le sac pour vivres et munitions.

C'est un *rucksac*, d'une hauteur de 40 centimètres et large de 38 centimètres ; il contient dans une poche extérieure à fermeture indépendante : la *casquette*, le *sachet de propreté*, la



Le contenu du sac pour vivres et munitions.

gamelle (contenance d'environ 2 litres, poids : 75 grammes) et 12 chargeurs, soit 72 cartouches.

A l'intérieur du rucksac, à gauche :

1° Une gourde avec gobelet ;

A droite :

2° Un récipient en fer blanc, contenant environ 1 1/2 décilitre d'esprit-de-vin ;

3° Un service (cuillère et fourchette).

Chacun de ces objets est retenu par un passant.

4° Une lampe à cuire de touriste, ou bien une marmite individuelle avec lampe à esprit-de-vin, et un appareil, système capitaine Strübin, pour rôtir à la broche ;

5° Un sac en drap de coton, avec inscription, pouvant contenir 750 grammes de pain ;

6° 4 petits sacs du même drap, portant des inscriptions,

pour les légumes et la soupe, le café en poudre, le sucre et le sel ;

7° Une *boîte de viande en conserve* ;

8° Une *boîte de biscuits* ;

9° Un *cube de soupe* ;

10° Le cas échéant, linge personnel.

Les bretelles du paquetage complet, qu'on peut détacher, servent aussi à porter le paquetage réduit.

Au bas du sac pour vivres et munitions, renforcé de pièces en cuir, sont fixés quatre passants ; on y passe deux courroies de 90 centimètres, destinées à retenir le troisième paquet.

Le sac pour manteau.

C'est un morceau de toile de tente de 80 centimètres sur 56, et qui présente quelque analogie avec un plaid ; il est destiné à protéger le manteau contre les intempéries ; mais il peut aussi servir de protection à l'homme ou à son bagage, au bivouac. On y serre la capote, en la roulant et en la pliant par le milieu ; des cordons, fixés aux deux extrémités du sac, permettent de le fermer. Le sac contenant le manteau, séparé du sac pour vivres et munitions, peut aussi être suspendu au ceinturon.

La fixation des outils de pionniers portatifs à l'effet d'équipement ne présentant pas de difficultés, je n'ai prévu à cet égard aucun arrangement spécial.

Avantages du nouveau paquetage.

1° Diminution de poids.

a. Le *paquetage vide* pèse 1 kg. 300 de moins que le havre-sac et le sac à pain ;

b. Le *paquetage au complet*, avec la ration du jour et la ration de réserve, non compris les outils portatifs et les cartouches, pèse 9 kg.

c. Le *paquetage réduit*, combiné comme ci-dessus, pèse :

Avec la marmite individuelle et la lampe à esprit de vin : 6 kg. 800.

Avec la lampe à cuire de touriste : 6 kg. 700.

2° Possibilité de transformer rapidement le paquetage complet :

En *paquetage réduit*, en détachant le sac pour vêtements et chaussures ;

En un *paquetage réduit aux vivres et munitions*, en détachant les deux sacs pour vêtements et chaussures et pour manteau ;



Le *paquetage réduit*.

3° En cas de transport des pantalons, chaussures, etc., sur voiture, on évite tout désordre ou la perte de ces effets.

4° Suppression du sac à pain.

5° Possibilité pour l'homme de loger proprement les rations de légume, de café, de sucre et de sel, alors que dans le *paquetage* actuel rien n'est prévu à cet effet.

6° Protection parfaite du manteau contre

l'humidité, de telle sorte que l'homme n'a jamais à le mettre mouillé.

7° Economie d'une vingtaine de francs sur le prix de revient de l'équipement actuel (havre-sac et sac à pain).

8° Enfin, les usages variés, que nous avons déjà mentionnés, auxquels se prête le sac pour manteau au bivouac.

Pour terminer, je me permets d'ajouter quelques mots concernant la cuisine. Nos cuisines roulantes rendent d'inappréciables services pour l'entretien de la troupe en ce qui concerne la régularité des repas et le bon apprêt des mets ; mais des cas se présenteront, surtout au cours d'une campagne, où l'homme sera privé de ces avantages ; il faudra qu'il se tire d'affaire en cuisant, comme auparavant, les vivres qu'il aura sous la main.

Notre soldat n'aime pas cuire ; tout officier souscrira volontiers à cette affirmation. Les causes ? Je me permets, en ma

qualité d'ancien officier des troupes des subsistances, d'indiquer les principales.

Lorsque la troupe reçoit l'ordre de cuire la soupe, elle est déjà très fatiguée, la plupart du temps. L'homme doit alors chercher du bois, parfois à de grandes distances, et ce bois est le plus souvent vert, refuse de prendre feu. L'homme doit encore creuser des foyers ; puis il est exposé à la fumée, pour obtenir enfin, après cette longue et fatigante épreuve de patience, un mets fortement assaisonné de suie et de cendres. Cette cuisine-là ne fait que dégoûter l'homme de l'art culinaire et lui inspire contre cet élément important du service militaire une aversion qu'il sera difficile de vaincre.

Il en va tout autrement lorsqu'on dispose d'un appareil à esprit-de-vin, qu'il s'agisse d'une lampe à cuire de touriste ou qu'on emploie la marmite individuelle avec une lampe à esprit-de-vin.

Ainsi installé, l'homme aurait de nouveau, j'en suis persuadé, du plaisir à faire la cuisine et ne manquerait pas d'être fier de ses talents de cuisinier.

Avec la lampe à esprit-de-vin, on n'est lié par aucune condition de lieu ; on n'a guère à tenir compte de la proximité de l'ennemi, car l'ennemi ne saurait apercevoir ni fumée, ni feu ; enfin, pas de traces indiquant qu'une troupe a fait du feu à tel endroit. Il suffit de se procurer de l'eau ; l'homme peut alors préparer sur place et en *peu de temps* une soupe bien cuite et appétissante, ou du chocolat, du thé ou du café. En cas de pluie, il n'aura qu'à se réfugier avec sa lampe sous un arbre, un auvent, une remise, etc.

Voyons maintenant les frais :

L'article 157 du règlement d'administration nous indique approximativement la quantité de bois nécessaire à la cuisson des trois repas quotidiens : 1 stère pour 180 hommes. Je prends, comme base de mon calcul l'effectif d'un bataillon de 800 hommes ; il nous faudra compter :

4 $\frac{1}{2}$ stères de bois à 12 fr. le stère	fr. 54
Indemnité pour dégâts (foyers, etc.)	» 20

Total, fr. 74

Soit, par homme et par jour, 9,2 centimes.

D'après mes expériences, on peut préparer sur une lampe à cuire de touriste, avec un décilitre d'esprit-de-vin :

$\frac{1}{2}$ litre de soupe	14 minutes.
2 fois $\frac{1}{2}$ litre de café (5 $\frac{1}{2}$ minutes par fois)	11 minutes.
$\frac{1}{2}$ litre de thé	5 minutes.

Total, 30 minutes,

si la lampe brûle dans un local fermé. Ainsi, un décilitre suffirait par homme et par jour pour la cuisson des trois repas. Or, la régie fédérale des alcools livre l'hectolitre d'esprit-de-vin au prix de 52 fr., soit le décilitre à 5,2 *centimes*. Par conséquent, l'emploi d'esprit-de-vin au lieu de bois pour faire la cuisine permettrait de réaliser une économie d'environ 4 *centimes* par homme et par jour.

En résumé, je prétends que la cuisson au moyen de l'esprit-de-vin devrait être introduite dans notre armée, à cause de ses nombreux avantages. Faire la cuisine ne serait plus une corvée pour le soldat mais un plaisir.

Capitaine STRUBIN,

Intendant de l'arsenal de Langnau.

